

BULLETIN D'INSCRIPTIONA NOUS RETOURNER par Email à contact@conseilorga.com*Merci de nous indiquer le maximum de renseignements afin d'accroître l'efficacité et l'exactitude de l'inscription et de la facturation*

| Entreprise du stagiaire | Stagiaire (Coordonnées professionnelles) |
|--|---|
| Raison sociale..... | Civilité M. <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> |
| | Nom..... |
| | Prénom..... |
| Service commanditaire..... | Fonction..... |
| Nom du responsable..... | Service..... |
| Adresse..... | Adresse..... |
| Tél. | Tél. |
| Email..... | Mobile..... |
| | Email..... |
| Code Promotionnel..... | |
| Facturation | Cachet et signature du responsable formation de l'entreprise |
| <i>[Si une subrogation de paiement est effectuée auprès d'un organisme collecteur, merci de nous l'indiquer]</i> | |
| Raison sociale..... | |
| N° de TVA Intracommunautaire..... | |
| Personne signataire de la convention + fonction.... | |
| Adresse..... | Mode de règlement |
| Tél. | <input type="checkbox"/> Par chèque bancaire ou postal |
| <input type="checkbox"/> J'accepte les conditions générales de vente (ci-après) | <input type="checkbox"/> Par virement |

ConseilOrga S.A.R.L. - 189, Rue Paul Delannoy F- 59230 ROSULT

Vincent Drecq - Email : contact@conseilorga.com – Site Web : www.conseilorga.com

RCS Valenciennes - N° SIRET : 500 057 542 00010

Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n°31 59 08576 59 auprès du Préfet de la région Nord/Pas-de-Calais

© 2017 ConseilOrga - Toute reproduction interdite sans autorisation écrite préalable de ConseilOrga

CONDITIONS GENERALES

INSCRIPTION

Les personnes désirant participer à un ou plusieurs stages sont invitées à remplir un bulletin d'inscription par personne et par formation et à l'envoyer par Email à ConseilOrga. Si l'inscription est retenue (dans la limite des places disponibles), l'entreprise reçoit :

- Un accusé de réception accompagné d'une convention de formation en double exemplaires accompagnée du programme de la formation.
- Une confirmation d'inscription accompagnée d'une notice d'information sur les conditions de déroulement particulières à la session (lieu, transports, accueil). Une copie sera envoyée également au stagiaire.
- Une facture à l'issue de la formation qui permet à l'entreprise de déduire de la taxe de formation les droits d'inscription au stage.

Des conventions annuelles peuvent être conclues avec les entreprises le désirant. Pour des raisons tant pédagogiques que d'organisation matérielle, une inscription ne peut être prise que pour l'ensemble d'une formation.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute annulation devra être notifiée par lettre recommandée avec avis de réception. Des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes, report ou annulation communiqué(e):

- au moins 60 jours avant la session : aucune indemnité, les frais d'inscription seront remboursés ;
- moins de 60 jours et au moins 30 jours avant la session : les frais d'inscription seront conservés ;

Pour une formation en INTER entreprise :

- moins de 30 jours et au moins 15 jours avant la session : 30% du coût total de la formation sera facturé ;
- moins de 15 jours avant la session : 70% du coût total de la formation sera facturé.

Pour une formation en INTRA entreprise :

- moins de 30 jours avant la session : 40% du coût total de la formation sera facturé.

ConseilOrga se réserve le droit de décaler une formation qui n'aurait pas atteint le seuil minimum de 3 participants, au minimum 30 jours avant le début de la formation.

RESPONSABILITE

ConseilOrga ne pourra être tenu pour responsable des modifications survenues à la suite d'évènements indépendants de sa volonté et en particulier de l'annulation de l'opération de formation faute d'un nombre de participants suffisants. ConseilOrga attire l'attention du participant sur la nécessité de prendre connaissance des objectifs propres à chaque action de formation. Le programme peut faire l'objet de modifications. En cas de modifications substantielles, ConseilOrga en informera le participant et la dernière version sera communiquée le jour du stage. Par ailleurs, il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription de façon à ce que ConseilOrga s'assure de l'accessibilité des lieux de formation.

REGLEMENT

Le règlement peut s'effectuer soit par chèque bancaire ou postal ou par virement (nous contacter).

Pour les frais de formation :

- 20% à l'inscription,
- 20% à l'issue de la session 1 de la formation,
- 40% à l'issue de la session 2 de la formation,
- 20% à l'issue de la session 3 de la formation.

Pour les frais de repas :

- Ils seront facturés à l'issue de chaque session.

Pour les autres frais :

- Les frais d'adhésion au PMI® et d'inscription à l'examen, et les frais de revue du dossier d'éligibilité seront facturés à l'issue de la session 1 de la formation.

A la date de parution, le taux de TVA applicable est de 20 %.